

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 4 MARS 2025 À 19 H, À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente

La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente

La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller siège no. 5, Monsieur Martin Valcourt, présent

La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Le siège no 2 est vacant.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, est absent

Sous la présidence de Madame Cathy Roy, Mairesse suppléante.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 4 février 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport et paiement des crédits 2023_2024_2025 du règlement 412-13 (résolution)
 - 5.2.5 Rapport des activités financières – 2025-02-28 (dépôt)
 - 5.3 Préavis de fin d'emploi 2^e employé aux travaux publics pour la période de dégel (résolution)
 - 5.4 Dossier : Téléphonie et Internet – Plan de démantèlement de la MRC (résolution)
 - 5.5 Réservation des dates pour formation obligatoire aux élus suite aux élections du 2 novembre 2025 (résolution)
 - 5.6 Procédures pour le dépôt de requêtes ou plaintes (résolution)

- 5.7 Proclamation « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive » - 13 mars 2025 (résolution)
- 5.8 Dénonciation au gouvernement du Québec : Absence d'ajustement financier (résolution)
- 5.9 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique (résolution)
- 5.10 Semaine de l'action bénévole – 27 avril au 3 mai 2025 – Activité de reconnaissance aux bénévoles et budget (résolution)
- 5.11 Journal Haut-Saint-François – Contribution 2025 (résolution)
- 5.12 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires
 - 5.12.1 Rencontre MRC HSF – Schéma de couverture de risques – 5 mars 2025 (résolution)
 - 5.12.2 Élection Québec – 13 et 14 mai 2025 à Sherbrooke (résolution)
 - 5.12.3 CDC HSF – « Petite tournée » du Continuum – 6 mai 2025 (résolution)
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Schéma de couverture de risques : rapport annuel (résolution)
 - 6.1.2 Vérification mécanique annuelle des véhicules incendie (résolution)
 - 6.1.3 Entente d'entraide incendie avec la Municipalité de Bury (résolution)
 - 6.1.4 Entente d'entraide incendie avec la Régie des Sommets (Chartierville, Hampden et La Patrie) résolution)
- 7. Voirie**
 - 7.1 MTQ – Période de dégel 2025 (information)
 - 7.2 Afficheur de vitesse – Achat (résolution)
 - 7.3 Demande d'aide financière pour le réseau routier (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 8.1 Service de collecte de l'Est
 - 8.2 Programme TECQ 2024-2028 – Plan d'intervention des infrastructures municipales (résolution)
 - 8.3 Journée d'éco centre mobile – Date (résolution)
 - 8.4 Location de conteneur pour les journées des encombrants et frais (résolution)
 - 8.5 Récupex : collecte de vêtements (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 9.1 Société de Développement Scotstown-Hampden – rencontre à prévoir (résolution)
 - 9.2 Projet de construction de résidence Lot # 6 580 995
 - 9.2.1 Attribution numéro civique pour nouvelle résidence – Lot # 6 580 995 (résolution)
 - 9.2.2 Branchement au réseau d'aqueduc (résolution)
 - 9.3 Harmonisation opérationnelle des travaux forestiers prévus pour la saison 2025-2026_Secteur Lac Turcotte (chemin de Franceville)
 - 9.4 Harmonisation opérationnelle des travaux forestiers prévus pour la saison 2025-2026_Secteur McGill (Scotstown)
 - 9.5 Harmonisation chantier Marbre (résolution)
 - 9.6 MRC HSF - Vision stratégique (résolution)

9.7 MRC HSF - Résolution - Intention participation parc solaire Valoris (résolution)

10. Loisir et culture

10.1 Hôtel de Ville : achat et installation d'hottes pour les cuisines (résolution)

10.2 Camp de Scotstown-Hampden : sondage pour la poursuite des activités (résolution)

10.2.1 Programme de soutien financier Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour (résolution)

10.3 Parc intergénérationnel

10.3.1 Entente avec le CRIFA (résolution)

10.3.2 Achat de modules pour sentier ludique, protecteurs pour arbres, etc. (résolution)

10.4 Autorisation pour clé d'accès à l'Hôtel de Ville (résolution)

10.5 Offre de cession des chaises empilables rouges et noirs dans la grande salle (résolution)

10.6 Demande d'hébergement pour un groupe de marcheurs (résolution)

10.7 Mois de l'arbre et des forêts – Demande de plants d'arbres (résolution)

10.8 Ressource en loisirs – Conditions et responsabilités des dossiers prioritaires (résolution)

11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

11.1 Grand Prix Cyclistes de Beauce – Autorisation de passage (résolution)

11.2 _____

11.3 _____

11.4 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Madame Cathy Roy, Mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté.

ADOPTÉE

2025-03-083

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 par courrier électronique le 13 février 2025 et une seconde copie avec les documents pour l'atelier du 25 février 2025 ainsi qu'une nouvelle fois lors de l'envoi des documents pour la séance du conseil le 4 février 2025;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

La conseillère Madame Sonia Cloutier propose que la résolution 2025-02-060 soit modifiée :

Le texte rédigé initialement :

Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER Monsieur Nicolas Talbot à titre de candidat pompier pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

Monsieur Talbot sera candidat pompier pour une période de probation de trois mois. Au cours de cette période, Monsieur Talbot devra suivre les entraînements et les événements du Service incendie qui auront lieu. À la suite de cette probation, le conseil municipal prendra la décision pour l'intégration au Service incendie de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

Est remplacé par le texte suivant :

Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER Monsieur Nicolas Talbot à titre de candidat pompier pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

Monsieur Talbot sera candidat pompier pour une période de probation de trois mois. Au cours de cette période, Monsieur Talbot devra suivre les entraînements et les événements du Service incendie qui auront lieu. À la suite de cette probation, le

conseil municipal prendra la décision pour l'intégration au Service incendie de la Ville de Scotstown.

*La Ville de Scotstown ne déboursera aucun montant pour la formation obligatoire exigée par **Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal - Loi sur la sécurité incendie** (chapitre S-3.4, a. 38) du Gouvernement provincial, car Monsieur Talbot est également pompier pour la Municipalité de La Patrie.*
ADOPTÉE

2025-03-084

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 est accepté et adopté avec la modification de la résolution 2025-02-060.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Madame Cathy Roy, mairesse suppléante, répond aux questions des gens présents dans l'assistance ainsi que Madame Sonia Cloutier.

Demande à la MRC du Haut-Saint-François une rencontre publique pour des informations sur le rôle d'évaluation

Attendu la demande d'un citoyen d'obtenir des informations sur le rôle d'évaluation et son processus;

2025-03-085

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François une rencontre publique pour fournir des explications sur le rôle d'évaluation aux citoyens.

Cette résolution sera transmise à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

Les membres du conseil n'ont aucun rapport.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 4 février 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2025-02-086

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les dépenses qui étaient non prévues et qui ont été effectuées depuis la dernière séance au montant de 824,38 \$ selon la liste remise aux membres du conseil, soit :

Fournisseur	Description	Montant
ALARME CSDR	Ajout code pour employé	19,55 \$
L'atelier Fer Angle	Parc intergénérationnel - Foyer extérieur	804,83 \$
	TOTAL :	824,38 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

POLARD, Monique	Remb. Petite caisse : frais poste, lait, pièces aqueduc	81,58 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie	43,93 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-03	239,36 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-04	241,47 \$
Coop sol. St-Isidore-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-05	225,18 \$
Coop sol. St-Isidore-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant 2025-02-04	104,42 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant 2025-02-03	354,52 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant 2025-02-05	386,30 \$
FQM Assurances	Assurances pompiers	626,75 \$
Caractère Gras Inc.	Refonte site web et hébergement et domaine	511,64 \$
Valoris / Régie Intermun.	Traitement putrescibles	137,87 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	92,50 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	150,00 \$
La Cartoucherie	Lecture des copies sur photocopieur	1 040,60 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant 2025-02-04	370,96 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	Crédit prime sur facture carburant	(24,22 \$)
Charron, René	Déplacement 2025-02-06 - MRC schéma couverture risques	49,28 \$
Polyv. Louis-St-Laurent	Financement album des finissants	40,00 \$
Provençal Lynne	Contribution financière 2025	400,00 \$
Provençal Lynne	Remise aide financière de Hampden	400,00 \$
L'Événement	Contribution financière 2025	1 300,00 \$
Société dév. Scotstown-Hampden	Contribution financière 2025	4 000,00 \$
Comité Loisirs Hampden - Scotstown	Contribution financière 2025	4 800,00 \$
Ass. Directeurs Munic. du Québec	Inscription congrès 2025	672,60 \$
Visa Desj. - LSHLC# 1	Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant 2025-02-12	385,78 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Visa Desj.- LSHLC_# 1	Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant	326,47 \$
	2025-02-12	
Fontaine É. Vitres D'Auto	Serv_col_Est - Camion Inter # 3 – micro	45,90 \$
Coop sol. St-Isidore-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant	239,91 \$
	2025-02-10	
Coop de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton		
Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant	2025-02-12	176,46 \$
Coop de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton		
Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant	2025-02-12	180,01 \$
Coop de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton		
Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant	2025-02-12	119,75 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant	249,32 \$
	2025-02-10	
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant	131,44 \$
	2025-02-11	
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	1 660,00 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville - Du 16-01-25/15-02-2025	2 903,34 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1		
Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant	2025-02-10	315,96 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1		
Serv_col_Est - Camion # 1- Carburant	2025-02-11	348,82 \$
ALARME CSDR	Ajout code pour employé	19,55 \$
Visa Desjardins - Travaux publics		
Carburant pour patinoire		89,54 \$
Novexco Inc.		
Papeterie: 2 caisses papier 11x17, rubans, classeurs ex		420,64 \$
Polard, Monique		
Déplacement MRC HSF et St-Isidore		95,26 \$
Groupe Environnemental Labrie ULC		
Serv_col_Est - Camion 1 et 3 - Pièces		183,57 \$
Harnois énergies		
Voirie : diesel		1 309,92 \$
Cain Lamarre	Services juridiques - dossier général	791,03 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur pers. - Février 2025	25,00 \$
Cathy Roy	Utilisation ordinateur pers. - Février 2025	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilisation ordinateur pers. - Février 2025	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Utilisation ordinateur pers. - Février 2025	25,00 \$
Groupe CLR – Com. Plus	Voirie : licence radio	80,48 \$
Duchesneau Micheline	Remboursement crédit reno	2 751,38 \$
Pouliot, Jérôme	Remboursement crédit reno	797,50 \$
Hydro Québec	Chalet des loisirs	528,37 \$
Hydro Québec	Poste pompage 157 Victoria Ouest	58,39 \$
Hydro Québec	Pavillon Parc W-MCK - 17 rue du Parc	257,82 \$
Hydro Québec	Poste chlore	2 108,54 \$
Coop sol. St-Isidore-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant	171,50 \$
	2025-02-27	
Coop sol. S-Isidore-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant	259,68 \$
	2025-02-25	
Coop sol. St-Isidore-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant	262,18 \$
	2025-02-26	
Coop sol. St-Isidore-de-	Serv_col_Est - Camion # 3 – Carburant	138,33 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Clifton	2025-02-17	
Coop de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton		
Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-19		211,68 \$
Coop de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton		
Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-19		83,93 \$
Eurofins Environex	Analyse eau usée	272,49 \$
Eurofins Environex	Analyse eau usée	131,07 \$
Centre Agricole Expert	Voirie : tracteur : réparation filage et dépl.	402,41 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-24	257,18 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Camion # 3 - Carburant 2025-02-17	247,11 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable	115,26 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	125,00 \$
Service Bell-eau-clerc	Petit Écossais - Robinet de service et temps	1 258,98 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-02-24	350,75 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-02-18	315,54 \$
JN DENIS INC.	LSHLC - Camion # 1 - Remplacer pin pr renv. Bacs	187,31 \$
Tech-Nic Réseau Conseil	Soutien technique pour connexion réseau informatique	32,19 \$
L'atelier Fer Angle	Parc intergénérationnel - Foyer extérieur	804,83 \$
Camion GloboCam Estrie	Camion Wester Star 2024 - Remorq – turbine sensor fil	152,35 \$
Visa Desj. – Trav. Publics	HV - Marché Désilets - papier hygiénique et essuis tout	213,81 \$
Visa Desj. – Trav. Publics	Chalet loisirs - G. Doyon - pièces pour toilette	25,92 \$
Visa Desj. – Trav. Publics	Voivie - carburant – camionnette	127,33 \$
Atelier Fortin et Fils Inc.	Serv. Col. Est - Camion Inter 2006 # 3 – réparations	5 004,68 \$
Agence des douanes	Remises employeur – Février	2 616,87 \$
Revenu Québec	Remises employeur – Février	6 598,34 \$
Diane Dubé	Frais concierge - Du 2025-02-08 au 2025-03-02 - 11,75 h	293,75 \$
Fonds D'In. Territoire	Frais avis mutation	28,80 \$
Cauca	Frais annuels - Système alerte de masse	248,48 \$
Aquatech	Exploitation réseaux municipaux – Février	5 499,25 \$
Revenu Québec	Ajustement déductions 2024	207,10 \$
Télé-Alarme Plus Inc.	Programmation porte bureau municipal	320,84 \$
Camion GloboCam Estrie	Service de collecte de l'Est - Solde facture 9152	91,93 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-02-24	136,92 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-02-26	361,69 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-02-27	241,41 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-03-03	304,96 \$
Visa Desj. - LSHLC_# 1	LSHLC - Carburant - Camion # 1 – 2025-03-03	123,97 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 64, Victoria Est	48,11 \$
Hydro Québec	Station épuration - 163 Victoria Est	1 452,39 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 5 rue des Peupliers	45,48 \$
Hydro Québec	Poste pompage principal - 2 Victoria Est	664,83 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Hydro Québec	Éclairage public	621,83 \$
Hydro Québec	Bloc sanitaire Parc Walter-MacKenzie	184,85 \$
Hydro Québec	Parc	34,08 \$
Visa Desj. – Trav. Publics	Marché Désilets - Eau et dépôt	24,66 \$
Visa Desj. – Admin.	Frais déplac. Et vestes travail travaux publics	138,66 \$
Salaire	Du 2025-02-01 au 2025-02-28	18 611,94 \$
	Total :	82 972,54 \$

2025-03-087 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée a procédé aux paiements des comptes.
ADOPTÉE

2025-03-088 **5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre à la somme de 39 050,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Février
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	400,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	250,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	250,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - renouvellement licence Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total	1 950,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$
Sous-total	4 650,00 \$	

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total	5 950,00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l’eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l’eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	5 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant camion Western Star 2024 # 1	8 000,00 \$
02-455-55-633	LSHLC - Carburant camion Inter 2006 # 3	- \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	250,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	300,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total	23 600,00 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total	- \$	
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$

02-701-50-521	Parcs entretien terrains	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total	2 500,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	39 050,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 **Rapport et paiement des crédits 2023 2024 2025 du règlement 412-13 (résolution)**

2025-03-089

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le paiement des crédits à la rénovation et construction selon le rapport préparé pour les années d’application 2023, 2024 et 2025 et des règles stipulées par le règlement 412-13 en vigueur et les certificats d’évaluation émis par le Service d’évaluation de la MRC du Haut-Saint-François et reçus au cours de l’année 2024;

Le rapport a été remis aux membres du conseil lors de l’atelier du 25 février 2025.

ADOPTÉE

5.2.5 **Rapport des activités financières – 2025-02-28 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance du 28 février 2025.

5.3 **Préavis de fin d’emploi 2^e employé aux travaux publics pour la période de dégel (résolution)**

CONSIDÉRANT les conditions affichées dans l’offre d’emploi pour le recrutement d’une personne pour combler le poste du 2^e employé aux travaux publics et l’embauche de Monsieur Réjean Boucher par la résolution 2025-01-009;

CONSIDÉRANT que la période d’entretien de la patinoire extérieure s’est terminée il y a quelques jours en raison des conditions climatiques, il est constaté le manque de travail;

CONSIDÉRANT qu’un avis de mis à pied doit être remis à l’employé au Service des travaux publics, compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le rappel au travail de cet employé est prévu selon les conditions climatiques et la période de dégel;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-090

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D’entériner la mise à pied d’un employé occupant les fonctions du 2^e employé au Service des travaux publics, en date du 14 mars et d’autoriser

son rappel au travail entre le début du mois de mai et la mi-mai, selon les conditions météorologiques.

ADOPTÉE

5.4 **Dossier : Téléphonie et Internet – Plan de démantèlement de la MRC (résolution)**

2025-03-091

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.

ADOPTÉE

5.5 **Réservation des dates pour formation obligatoire aux élus suite aux élections du 2 novembre 2025 (résolution)**

Considérant que des élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025 et que tous les membres d'un conseil municipal doivent dans les mois qui suivent le début de leur mandat suivre des formations exigées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et/ou de tous autres ministères ou de loi;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-092

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution;

Que le conseil de la Ville de Scotstown réserve des dates pour la tenue des formations obligatoires dispensées par Me Stéphane Reynolds, avocat de la firme Cain Lamarre, et mandataire pour la Fédération québécoise des municipalités du Québec;

Que la tenue des formations ait lieu à Scotstown pour réduire les frais de déplacement;

Le coût fixé par personne, plus les taxes applicables et tous autres frais relatifs à la formation, sur présentation des pièces justificatives sont aux frais de la Ville de Scotstown;

La Ville de Scotstown offrira aux municipalités voisines de participer aux formations pour permettre d'avoir le nombre de participants minimum.

ADOPTÉE

5.6 **Procédures pour le dépôt de requêtes ou plaintes (résolution)**

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2024-07-317 pour régir les procédures et suivi des plaintes et avis pour non-respect des règlements;

Considérant que ces procédures sont diffusées sur le site web de la ville depuis le 18 juillet 2021;

Considérant qu'une mise à jour des procédures est nécessaire pour mieux définir les règles;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-093

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte les procédures pour le dépôt de requêtes ou plaintes et que lesdites procédures soient diffusées sur le site web de la ville et la page Facebook, dans l'Info-Scotstown à certaines échéances ainsi que dans le journal L'Événement.

ADOPTÉE

Procédures pour suivi des plaintes et avis pour non-respect des règlements

Déposer une plainte ou requête

Merci de prendre connaissance de la politique de gestion des plaintes et requête ci-dessous. Par la suite, vous pouvez télécharger le formulaire à remplir afin de nous faire parvenir une plainte. N'oubliez pas, une plainte non signée n'est pas recevable.

POURQUOI UNE POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES ET REQUÊTE ?

Le Conseil municipal prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens. Il désire également être à l'écoute des résidents de la localité et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services, le cas échéant.

OBJECTIF

Cette procédure a pour objectif le traitement rapide et uniforme de plainte et/ou requête envers la municipalité, son conseil, ses officiers et ses employés. Elle vise aussi à mieux informer les responsables quant à la nature et à la fréquence des plaintes et/ou réclamations afin que les correctifs appropriés puissent être apportés, s'il y a lieu et d'être à l'écoute du citoyen et d'assurer un traitement uniforme et le meilleur suivi des requêtes et des plaintes concernant les divers services rendus par la Ville de manière à trouver une solution, le plus efficacement.

DÉFINITION D'UNE PLAINTE

Une plainte est l'expression de l'insatisfaction d'un citoyen à l'égard de services municipaux pour lesquels il estime ne pas avoir reçu de réponse adéquate de la part de la Ville de Scotstown.

Une plainte peut également consister en la dénonciation d'une prétendue infraction aux lois et/ou règlements ou d'un prétendu abus de pouvoir.

CLIENTÈLE VISÉE

Quiconque peut adresser une plainte à la Ville de Scotstown. Celle-ci peut concerner un contribuable, un groupe de contribuables, des élus ou des fonctionnaires municipaux.

Les plaintes visent à dénoncer une infraction possible à un règlement, notamment une nuisance (paix, bruits, odeurs, fumée, feu, etc.).

PRINCIPES DIRECTEURS

Trois principes directeurs soutiennent cette politique :

1. Toutes les plaintes doivent obligatoirement se faire par écrit et être signées. Seule la direction générale pourra décider d'entendre une plainte (au bureau ou au téléphone) avant de procéder par écrit. Si la personne plaignante refuse de porter sa plainte par écrit ou de la signer, aucune suite ne sera donnée à cette plainte;
2. Toutes les plaintes seront dirigées d'abord vers la direction générale qui verra à informer et inclure les départements concernés;
3. Toutes les procédures du traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité. Ainsi, lors d'une procédure de traitement d'une plainte, un citoyen mécontent qui ne voudrait pas se maîtriser et qui manquerait de respect à l'un ou l'autre des représentants de la municipalité pourrait voir sa plainte niée. Ce même citoyen serait alors invité à revenir déposer sa plainte lorsqu'il se sera calmé.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ D'UNE PLAINTE

Pour être admissible, la plainte doit **obligatoirement** :

- Viser un sujet qui relève de la compétence de la Ville
- Être basée sur des faits (il ne doit pas s'agir d'une rumeur, d'une perception, d'une simple dénonciation ou d'une requête)
- Être suffisamment détaillée et fournir les renseignements nécessaires pour permettre à la Ville d'intervenir
- Être rédigée sur le formulaire prévu à cet effet, datée, signée et acheminée au bureau municipal par courriel à ville.scotstown@hsfqc.ca ou par la poste à l'adresse 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0 (aucune plainte ne peut être déposée lors d'une séance du conseil).

Si la plainte nécessite des procédures judiciaires, le plaignant doit être prêt à témoigner.

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par la Ville de Scotstown, elle doit remplir les conditions suivantes :

Être écrite;

- Le plaignant doit la signer et donner son adresse civique prouvant son identité;
- Être suffisamment détaillée et fournir tous les renseignements nécessaires permettant une intervention;
- Toucher à des biens ou services municipaux relevant de la Ville de Scotstown;
- Toucher à des règlements ou lois qui relèvent de la compétence municipale de la Ville de Scotstown;

- Faire état d’une prétendue irrégularité ou d’un prétendu manquement à certaines règles de comportement généralement admises dans l’exercice d’une fonction ou tâche municipale;
- Se rapporter aux gestes ou aux décisions d’un élu, d’un organisme municipal ou d’un membre du personnel.

NON-ADMISSIBILITÉ D’UNE PLAINTE

- Une plainte anonyme;
- Une plainte comportant un litige privé;
- Une plainte relevant d’une autre instance gouvernementale;
- Un sujet déjà porté à l’attention d’un tribunal.

LES PROCÉDURES

Tout d’abord, il est bon de savoir que le personnel de la municipalité sera informé adéquatement quant à la politique de gestion des plaintes, et ce, dès que le conseil aura adopté cette politique en séance publique.

Toute personne liée à la municipalité qui reçoit une plainte doit obligatoirement et poliment inviter le citoyen plaignant à remplir le formulaire à cet effet soit à l’Hôtel de Ville ou sur le site Internet de la municipalité en lui faisant comprendre qu’elle-même n’est pas habilitée à recevoir les plaintes. Une lettre du plaignant est également acceptée pour entamer la démarche de gestion;

Toute plainte (fondée) déposée à la municipalité recevra un accusé de réception dans un maximum de quinze jours ouvrables. Néanmoins, cette politique vise, de manière générale, à pouvoir accuser réception des plaintes dans les sept jours ouvrables suivant son dépôt. Lors de l’émission de l’accusé de réception, le citoyen sera informé des mesures qui seront entreprises et de la date de la prochaine émission d’information en relation avec sa plainte. Dans le cas d’une plainte non fondée signée, le citoyen en sera avisé dans les 15 jours ouvrables.

Aucune plainte écrite ne pourra être déposée lors des séances publiques du conseil. Le dépôt doit obligatoirement se faire auprès de la direction générale aux heures régulières d’opération.

Le cheminement de la plainte :

1. Réception de la plainte;
2. Diriger la plainte au service concerné;
3. Donner rapidement suite à la plainte en identifiant le temps de délai d’analyse;
4. Déterminer et arrêter une solution (documentée). Lorsque pertinent, le citoyen peut être invité à participer à identifier une solution;
5. Contacter à nouveau le citoyen pour l’informer de la solution retenue;
6. Confirmer par écrit le règlement de la plainte;
7. Classer le dossier.

CONFIDENTIALITÉ

La Ville de Scotstown est soumise à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et confidentiels. Quelle que soit la nature de l'intervention de la Ville de Scotstown, les plaintes traitées demeurent confidentielles.

La confidentialité n'empêche cependant pas la production de rapports et la transmission des renseignements suffisamment détaillés pour permettre aux intervenants de bien situer l'objet de la plainte, de comprendre les positions dégagées, de tirer une conclusion positive et de faire des recommandations.

DÉLAI DE TRAITEMENT

En règle générale, la direction se fera un devoir de régler la plainte dans le plus bref délai. Cependant, une plainte qui sera déposée aux élus, nécessitera, dans la majorité des cas un délai plus prolongé.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est applicable à compter du jour de son adoption par le conseil municipal et remplace toute politique antérieure portant sur le sujet.

Si la plainte nécessite des procédures judiciaires, le plaignant doit être prêt à témoigner.

5.7 Proclamation « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive » - 13 mars 2025 (résolution)

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

En conséquence,

2025-03-094

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown lors de sa séance du 4 mars 2025 proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge** ».

ADOPTÉE

5.8 Dénonciation au gouvernement du Québec : Absence d'ajustement financier (résolution)

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS QU'ELLES PEUVENT VIVRE

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l’augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

2025-03-095

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le Conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l’inflation et des changements qu’elles subissent;

QUE le Conseil transmette une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu’à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu’à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.

QUE le Conseil transmette une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu’aux municipalités locales pour obtenir leur appui.

ADOPTÉE

5.9 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique (résolution)

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité ;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations ;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent ;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous ;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen ;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale ;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression ;

2025-03-096

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE notre municipalité reconnait officiellement, afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise :

- a. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b. l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c. la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE

5.10 Semaine de l'action bénévole – 27 avril au 3 mai 2025 – Activité de reconnaissance aux bénévoles et budget (résolution)

Considérant que les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown souhaitent rendre hommage aux nombreux bénévoles de Scotstown;

2025-03-097

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown souligne le bénévolat fourni par les citoyens membres d'organismes municipaux lors d'une soirée reconnaissance au cours de la semaine du 27 avril ou vers cette période et autorise l'achat de collation;

QUE cette démarche soit présentée à la Municipalité du Canton de Hampden pour leur participation à cet événement;

D'approprier un montant financier du poste budgétaire numéro 02-702-90-447 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

5.11 Journal Haut-Saint-François – Contribution 2025 (résolution)

2025-03-098

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown contribue financièrement au Journal Le Haut-St-François pour l'année 2025 au taux de 2,15 \$ par résident, soit un montant de 1 027,70 \$ (478 résidents).

ADOPTÉE

5.12 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires

5.12.1 Rencontre MRC HSF – Schéma de couverture de risques – 5 mars 2025 (résolution)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François tient une rencontre pour l'avancement du dossier du Schéma de couverture de risques le 5 mars prochain;

Considérant que les directeurs incendie, les maires et les directeurs généraux sont invités à cette rencontre;

2025-03-099

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Monsieur René Charron, Directeur incendie, Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale, sont autorisés à participer à la rencontre prévue le 5 mars 2025 à la MRC.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.12.2 Élection Québec – 13 et 14 mai 2025 à Sherbrooke (résolution)

Considérant qu'Élection Québec offre des formations complètes d'une durée de deux jours aux présidentes et présidents d'élection qui souhaitent revoir les contenus en profondeur;

Considérant que cette formation permettra de bien situer le rôle du président d'élection et des responsabilités, découvrir les différentes étapes du processus électoral et comprendre l'ensemble des actions à poser;

Considérant que les séances de formation se dérouleront en personne, les 13 et 14 mai à Sherbrooke et que les groupes sont limités à 30 participants;

Considérant que la participation à ces formations est gratuite;

2025-03-100

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, est autorisée à participer à la formation prévue les 13 et 14 mai 2025 à Sherbrooke et que les frais de déplacement et es dîner seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

Que d'autres séries de formations sont prévues à la fin de l'été et elles se dérouleront du 11 août au 6 septembre 2025, d'une durée d'une journée

ADOPTÉE

5.12.3 CDC HSF – « Petite tournée » du Continuum – 6 mai 2025 (résolution)

Considérant que la prochaine « Petite tournée » du Continuum HSF organisée par le CDC Haut-Saint-François aura lieu le mardi 6 mai 2025 de 8h45 à 15h30;

Que le document d'inscription sera reçu sous peu;

2025-03-101

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Sonia Cloutier à participer à la « Petite tournée » du Continuum prévue le 6 mai 2025 et que les frais de déplacement et es dîner seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

6. **Sécurité publique**

6.1 **Incendie**

6.1.1 **Schéma de couverture de risques : rapport annuel (résolution)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, soit le 31 mars prochain, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown a transmis au conseil les données du rapport annuel 2024 des activités de son service;

ATTENDU QUE la MRC doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont, entre autres, les mesures de vérifications périodiques de l'atteinte des objectifs du schéma;

EN CONSÉQUENCE,

2025-03-102

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

1. que le conseil de la Ville de Scotstown approuve le rapport annuel 2024 des activités du Service de sécurité incendie de Scotstown;
2. de transmettre à la MRC du Haut-Saint-François ledit rapport pour traitement auprès du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

6.1.2 **Vérification mécanique annuelle des véhicules incendie (résolution)**

2025-03-103

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que soient autorisés les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire des deux (2) camions du service incendie au cours du mois de mars 2025.

Un rendez-vous sera pris avec un garage mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec de la région pour faire effectuer les travaux directement à la caserne incendie.

Une préinspection devra être effectuée par les employés municipaux en collaboration avec le directeur incendie et les pompiers disponibles.

ADOPTÉE

6.1.3 **Entente d'entraide incendie avec la Municipalité de Bury (résolution)**

2025-03-104

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.

ADOPTÉE

2025-03-105

6.1.4 **Entente d’entraide incendie avec la Régie des Sommets (Chartierville, Hampden et La Patrie) résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.
ADOPTÉE

7. **Voirie**

7.1 **MTQ – Période de dégel 2025 (information)**
La Directrice générale informe que le Ministère des Transports à diffuser sur son site web les dates prévues de la période de dégel 2025, soit :
Période de dégel – Dates visées
Le Ministère rappelle aux utilisatrices et utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Il en est ainsi chaque année afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.
Pour la période de dégel 2025, les dates visées de début et de fin de la période de [restriction des charges](#) pour chacune des [zones de dégel](#) sont les suivantes :
Dates visées pour 2025
Zone 1 : Du lundi 17 mars (00 h 01) au vendredi 16 mai (23 h 59).

7.2 **Afficheur de vitesse – Achat (résolution)**
Considérant que depuis les travaux de pavage effectués sur la rue Albert, la municipalité a reçu plusieurs commentaires que la vitesse des véhicules circulant sur cette la rue est plus élevée;

Considérant que l’installation d’un radar pédagogique constitue une bonne façon de sensibiliser les usagers de la route à l’importance de ralentir dans une zone urbaine ;

2025-03-106

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l’achat d’un (1) panneau de vitesse au montant de 4 130 \$ plus les taxes applicables et les frais de livraison de 175 \$ plus les taxes.

Que le panneau de vitesse de messages variables SafePace EV15SL de Traffic Logix est un panneau solaire de 100W équipés avec de lumières stroboscopiques activées à distance. Le kit comprend le panneau radar EV15SL, un panneau solaire de 100W, une batterie de secours avec chargeur, un support de plaque de poteau fixe (poteau non inclus et installation non incluse), ainsi que 12 mois de collecte de données illimitée et de connectivité cloud.

Caractéristiques du EV 15SL

Taille des chiffres	38,1 cm
Hauteur	84.07 cm

Poids	12,7 kg
Programmation en tout temps	P
Collecte de données	P
Compatibilité solaire	P
Alimenté par batteries	P
Montage universel	P
Compatibilité infonuagique	P
Compatibilité à une remorque	P
Compatibilité à un chariot	P
Compatibilité à un attelage	P
Garantie	2 ans

ADOPTÉE

7.3 Demande d’aide financière pour le réseau routier (résolution)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports met à la disposition des municipalités un programme d’aide pour l’amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a planifié pour l’année 2025 divers travaux de réfection sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux peuvent exiger des dépenses de près de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a moins de 10 km de réseau routier à entretenir, mais que les sommes exigées pour un maintien minimal sont très importantes pour une municipalité défavorisée;

2025-03-107

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown achemine une demande d’aide financière au montant de 100 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier pour l’année 2025 afin de maintenir un réseau sécuritaire pour les usagers.

Les travaux visés par cette demande s’effectueront sur les rues et chemins suivants :

- Rue Hope : creusage de fossés et resurfaçage ;
- Rue du Parc : construction pour le prolongement de la rue et remplacement de ponceau et rechargement ;
- Rue Argyle : resurfaçage ;
- Rues Scots : resurfaçage ;
- Chemin Dell : travaux de rechargement ;
- Ainsi que divers travaux de creusage de fossés sur l’ensemble du réseau routier.

Cette résolution sera envoyée à M. François Jacques, député de Mégantic-Compton et copie au ministère des Transports de l’Estrie.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de l'Est

Aucun sujet.

8.2 Programme TECQ 2024-2028 – Plan d'intervention des infrastructures municipales (résolution)

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a octroyé à la Ville de Scotstown un montant d'aide financière dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

Considérant que, pour remplir les conditions de projets admissibles afin de faire financer certains projets dans le cadre de ce programme, la Ville veut mettre à jour son Plan d'intervention de renouvellement des conduites, plan qui a été fait en 2016, puis révisé en 2017 et en 2018 en raison des travaux sur diverses rues de la ville depuis ;

Considérant qu'une demande d'estimation effectuée par la Directrice générale auprès de la firme qui avait préparé la première édition du Plan d'intervention en 2016 en plus des révisions en 2017 et 2018 ainsi que leurs connaissances des réseaux municipaux et infrastructures de la ville afin de remettre à jour au complet en 2025 ;

Considérant la proposition reçue de la firme EXP (Sherbrooke) afin de refaire ce plan conforme aux exigences du MAMH ;

Par conséquent,

2025-03-108

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte la proposition de la firme EXP (Sherbrooke) afin de réaliser le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts de la ville, et ce, en fonction des exigences du MAMH.

Que cette assistance technique est proposée sur une tarification sur base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec. Comme budget, un montant de 15 000 \$ excluant les taxes applicables. Advenant que ce budget s'avère insuffisant, la ville sera avisée en fonction de l'évolution du projet.

Que le coût est de 15 000 \$ plus taxes selon les informations suivantes :

- L'objectif de la présente offre de service est de vous fournir une assistance en ingénierie pour la mise à jour du dernier plan d'intervention de la ville relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées. Il convient de noter que le dernier plan d'intervention date de décembre 2018.
- Les activités à réaliser sont :
 - Mise à jour des fichiers exigés par le MAMH pour l'élaboration du plan d'intervention des infrastructures municipales incluant l'intégration des travaux effectués depuis 2018;

- Mise à jour des plans pour l'élaboration du plan d'intervention des infrastructures municipales;
- Assistance technique (sur appel) afin de répondre aux différentes questions des représentants du MAMH (s'il y a lieu);
- Suivi et coordination auprès de la municipalité.

Que cette offre de service couvre uniquement la mise à jour des fichiers du MAMH et des plans, sans inclure une refonte complète du dernier rapport du plan d'intervention. Ainsi, aucune nouvelle auscultation des chaussées ni inspection télévisée des conduites d'égouts ne sera réalisée dans le cadre de ce mandat.

Que la mise à jour du plan d'intervention peut être subventionnée dans le cadre des travaux de la TECQ 2024-2028, de même que les auscultations (s'il y a lieu).

ADOPTÉE

8.3 Journée d'éco centre mobile – Date (résolution)

Attendu que les frais d'enfouissement des déchets et des redevances augmentent tous les ans et que le conseil municipal souhaite mettre en place divers moyens pour réduire les déchets dirigés vers le site d'enfouissement;

Attendu que le conseil municipal a pris la décision de ne pas faire de collecte d'encombrants de porte à porte en 2025;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François offre aux municipalités la possibilité d'organiser une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile pour une journée annuelle, et ce gratuitement;

Attendu que les citoyens peuvent apporter divers items, tels que meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers;

2025-03-109

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal programme une journée au mois de mai 2025 dans la possibilité que la MRC du Haut-Saint-François puisse offrir deux conteneurs, et ce dans le but d'offrir aux citoyens le service d'écocentre mobile au garage municipal, pour permettre d'y déposer certains items ;

Que la date sera confirmée après vérification auprès de la MRC du Haut-Saint-François pour la tenue de cette activité ;

Que les conteneurs seront utilisés ainsi :

- . 1 conteneur pour le bois;
- . 1 conteneur pour des encombrants : matelas, métal, électroménagers, etc. avec frais d'enfouissement chez Valoris et les frais de transport du conteneur ;

Qu'une offre sera transmise à la Municipalité du Canton de Hampden pour participer aux journées d'écocentre mobile et qu'en raison des frais du conteneur pour les encombrants qui sera acheminé au site d'enfouissement Valoris et du transport du conteneur, les frais seront partagés en part égale.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Une publicité sera diffusée sur le page Facebook de la ville, dans l'Info-Scotstown, au tableau d'affichage, dans les divers commerces de Scotstown ainsi qu'aux municipalités environnantes;

Qu'une demande sera également transmise à la MRC du Haut-Saint-François pour obtenir des conteneurs à l'automne 2025 pour la tenue d'une deuxième journée d'écocentre mobile.

ADOPTÉE

8.4 Location de conteneur pour les journées des encombrants et frais (résolution)

2025-03-110

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.

ADOPTÉE

8.5 Récupex : collecte de vêtements (résolution)

2025-03-111

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE dans le cadre de la campagne « L'Estrie met ses culottes », qu'il soit offert aux citoyens désirant se départir de vêtements et accessoires de venir les porter samedi 10 mai 2025 de 9 h à 14 h. à l'Hôtel de Ville, par la porte arrière au sous-sol, côté est.

Une annonce sera diffusée sur le site web de la ville, dans l'info-Scotstown ainsi que sur la page Facebook et l'Info-Scotstown.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Société de Développement Scotstown-Hampden – rencontre à prévoir (résolution)

2025-03-112

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.

ADOPTÉE

9.2 Projet de construction de résidence Lot # 6 580 995

9.2.1 Attribution numéro civique pour nouvelle résidence – Lot # 6 580 995 (résolution)

Considérant la demande de permis pour la construction d'une résidence sur le lot no. 6 580 995 du cadastre du Québec;

2025-03-113

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue spécifiquement le numéro civique 195, de la rue de Ditton pour désigner la résidence qui doit être construite presque à la limite du lot 6 580 995 du cadastre du Québec au cours des prochaines semaines par le propriétaire Monsieur Jérémie Turcotte.

ADOPTÉE

9.2.2 Branchement au réseau d'aqueduc (résolution)

Considérant la demande de permis pour la construction d'une résidence sur le lot no. 6 580 995 du cadastre du Québec;

Considérant que le propriétaire a transmis une demande à la ville pour le branchement de la résidence au réseau d'aqueduc;

2025-03-114

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise le branchement de la future résidence qui sera érigée sur le lot 6 580 995 du cadastre du Québec au réseau d'aqueduc;

Que les travaux d'excavation sous la responsabilité de la ville pour localiser la conduite d'aqueduc seront effectués aux frais de la ville, lorsque la fondation et les murs de la résidence seront construits ;

Les travaux nécessaires aux raccordements privés au réseau d'aqueduc seront exécutés sous la surveillance de la firme responsable des réseaux municipaux et du préposé de la Ville ;

Que le propriétaire devra construire et installer à ses frais la partie de branchement privée jusqu'à la ligne de lot de son terrain personnel.

ADOPTÉE

9.3 Harmonisation opérationnelle des travaux forestiers prévus pour la saison 2025-2026 Secteur Lac Turcotte (chemin de Franceville)

Entendu la réception le 20 février dernier des documents transmit par l'entreprise VEXCO montrant l'emplacement des secteurs d'intervention ainsi que les travaux de voirie prévus (implantation et/ou réfection de chemin) qui sont prévus dans le secteur :

- Lac Turcotte qui est situé sur le Chemin de Franceville entre les Municipalités de Val-Racine et de Scotstown ;

dans le but d'obtenir une opinion concernant l'harmonisation qui doit avoir lieu avec les utilisateurs du territoire et recueillir les commentaires de chacun concernant l'aspect "opérationnelle" des travaux et que le délai pour émettre des commentaires est le 10 mars 2025, et que les documents ont été remis aux membres du conseil, le conseil municipal n'émet aucun commentaire.

9.4 Harmonisation opérationnelle des travaux forestiers prévus pour la saison 2025-2026 Secteur McGill (Scotstown)

Entendu la réception le 20 février dernier des documents transmit par l'entreprise VEXCO montrant l'emplacement des secteurs d'intervention ainsi que les travaux de voirie prévus (implantation et/ou réfection de chemin) qui sont prévus dans le secteur :

- McGill dans la Municipalité de Scotstown ;

dans le but d'obtenir une opinion concernant l'harmonisation qui doit avoir lieu avec les utilisateurs du territoire et recueillir les commentaires de chacun concernant l'aspect "opérationnelle" des travaux, et que le délai pour émettre des commentaires est le 10 mars 2025, et que les documents ont été remis aux membres du conseil, le conseil municipal n'émet aucun commentaire.

9.5 **Harmonisation chantier Marbre (résolution)**

Entendu la réception le 27 février dernier des documents transmits par la MRC du Granit dans le but d'obtenir une opinion concernant l'harmonisation du chantier Marbre, municipalité de Notre-Dame-des-Bois et que le délai pour émettre des commentaires est le 10 mars 2025, et qui ont été remis aux membres du conseil, le conseil municipal n'émet aucun commentaire.

2025-03-115

9.6 **MRC HSF - Vision stratégique (résolution)**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.

ADOPTÉE

9.7 **MRC HSF - Résolution - Intention participation parc solaire Valoris (résolution)**

2025-03-116

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté.

ADOPTÉE

10. **Loisir et culture**

10.1 **Hôtel de Ville : achat et installation de hottes pour les cuisines (résolution)**

Entendu l'exigence demandée par les assurances de la ville pour l'installation de hottes commerciales dans les deux cuisines de l'Hôtel de Ville;

Entendu l'estimation reçue de Climatisation St-François Inc. pour la vente et la pose de hotte de cuisine;

2025-03-117

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Climatisation St-François Inc. pour la vente et la pose de hotte de cuisine et la description des travaux suivants :

- Hotte cheminée en couleur inoxydable de 30 pouces de largeur de Type Pyramide
- Marque Broan model BWP1304SS
- Faire installation de la hotte au-dessus des cuisinières
- Faire la pose de l'évacuation en tuyauterie de tôle galvanisée rigide avec sortie extérieure en métal R2000 blanc
- Faire le percement de la brique et du mûr
- Faire isolation de la tuyauterie en laine thermique intérieure sur tuyauterie d'évacuation
- Faire le scellement des trous percés à l'uréthane
- Faire le nettoyage des rebuts produit de ces installations

Prix :

Prix Hotte	685 \$
Ferblanterie	200 \$
Isolation	60 \$

Quincaillerie inst. 80 \$
Temps installation 475 \$
Total installé par hotte 1 500 \$ plus taxes

- Une Nacelle est nécessaire pour faire les travaux prix budgétaire : \$2200.00 plus taxes avec les transports du centre de location
 - Exclut le raccordement électrique des hottes
- Nombre de hottes discutés 3

ADOPTÉE

10.2 Camp de Scotstown-Hampden : sondage pour la poursuite des activités (résolution)

Considérant la diminution importante du nombre d’inscriptions d’enfants au camp de jour de la saison estivale 2024 versus 2023, ce qui entraîne une répercussion directe et importante sur le budget;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Scotstown, travaillant en étroite collaboration avec la Municipalité d’Hampden, s’interroge sur la pertinence de continuer le camp de jour;

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden désirent obtenir l’opinion des citoyens si ce service d’aide aux jeunes familles doit être continué pour l’année 2025;

2025-03-118

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu’un sondage soit diffusé dans la prochaine édition de l’Info-Scotstown ainsi que sur le site web et la page Facebook auprès des citoyens pour vérifier si ce service doit être maintenu.

Le sondage sera également distribué par la Municipalité du Canton de Hampden aux adresses civiques sur leur territoire.

ADOPTÉE

10.2.1 Programme de soutien financier Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour (résolution)

Considérant que le programme de soutien financier Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour vise à répondre aux besoins d’accompagnement des personnes handicapées en contexte de camp de jour, pour ainsi favoriser leur participation à des activités de loisir, de sport et de plein air, en soutenant financièrement l’embauche du personnel d’accompagnement dans les camps de jour de l’Estrie;

Considérant que les objectifs du programme sont :

- Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air.
- Soutenir financièrement l’embauche du personnel d’accompagnement dans les camps de jour de l’Estrie;

2025-03-119

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande de soutien financière dans le cadre du Programme Accompagnement des personnes

handicapées en camp de jour pour offrir un service adapté à la clientèle du camp de jour, édition 2025;

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour faire la demande pour et nom de la Ville de Scotstown.
ADOPTÉE

10.3 Parc intergénérationnel

10.3.1 Entente avec le CRIFA (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown prépare l’aménagement d’un parc intergénérationnel sur le terrain situé à l’arrière de l’Hôtel de Ville ;

Considérant que l’aménagement de ce parc sera composé d’arbres fruitiers et de différentes plantes pour créer un parc nourricier ;

Considérant que la plantation des arbres s’inspire d’un plan créer par la conseillère Madame Nadine Pesant et que des pourparlers ont été engagés avec le Centre de formation professionnelle de Coaticook pour ces travaux ;

Considérant que projet d’entente de partenariat a été préparé par Madame Jasmine Marcotte, agente en loisirs ;

2025-03-120

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown autorise une entente de partenariat avec le Centre de formation professionnelle de Coaticook selon les conditions stipulées et que Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown.
ADOPTÉE

ENTENTE DE PARTENARIAT

ENTRE
Ville de Scotstown
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

ET
Société de développement Scotstown-Hampden
17, rue du Parc, Scotstown (Québec) J0B 3B0

ET
Centre de formation professionnelle de Coaticook
125 chemin Morgan, Coaticook (Québec) J1A 1V6

PERSONNE-RESSOURCE POUR LA VILLE DE SCOTSTOWN

Nom de la personne-ressource : à définir
Fonction :
Entreprise : Ville de Scotstown

Numéro de téléphone :
Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

ET

PERSONNE-RESSOURCE POUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SCOTSTOWN-HAMPDEN

Nom de la personne-ressource : Lisa Irving
Fonction : Présidente
Entreprise : Société de développement Scotstown-Hampden
Numéro de téléphone :
Courriel :

ET

PERSONNE-RESSOURCE POUR LE CRIFA

Nom de la personne-ressource : Barbara Leblanc
Fonction : Enseignante
Entreprise : CRIFA
Numéro de téléphone :
Courriel : barbara.LebLANC@csshc.gouv.qc.ca

MODALITÉS

Durée de l'entente : La présente entente entre en vigueur à compter de la date de signature et prend fin en automne 2029). La durée de l'entente est de 4 ans incluant l'année de signature.

Modalité de résiliation : La présente entente peut être résiliée en tout temps dans un délai de 6 mois par l'une ou l'autre des trois parties en présentant un avis écrit et en avisant les 2 autres parties.

NATURE DU PARTENARIAT

La Ville de Scotstown et la SDSH s'engagent à :

- Fournir une personne-ressource pour la durée de l'entente pour l'exécution des travaux / visites
- Fournir le plan du parc
- Avoir tout le matériel pour l'exécution des travaux (plants, paillis, terre, etc.) sur 4 ans
- Fournir un repas aux étudiants et cartes cadeaux essences (à déterminer) à chaque présence en alternance avec la SDSH 2 ans et ville de Scotstown 2 ans

L'entreprise CRIFA s'engage à :

- Fournir des étudiants et professeurs pour l'exécution des travaux (préparation terrain, implantation arbres et fruitiers, hivernisation,

etc.) selon le plan établi entre les parties lors de la première rencontre (mars 2025)

- Fournir un horaire de travail à la personne-ressource
- S’engage à venir 2 fois l’an (plantation, protection, entretiens des arbres, etc.) selon entente (plan)
- Faire un suivi et recommandation pour les arbres et arbustes fruitiers
- Que les étudiants soient assurés par l’école sur les terrains municipaux et de la SDSH

SIGNATURES

Ville de Scotstown

En foi de quoi, les parties ont signé :

Marc-Olivier Désilets,
Maire

Monique Polard,
Directrice générale

Société de développement de Scotstown-Hampden :

Lisa Irving,
Présidente

CRIFA :

Barbara Leblanc

10.3.2 Achat de modules pour sentier ludique, protecteurs pour arbres, etc. (résolution)

Considérant le projet d’aménagement d’un parc intergénérationnel sur le terrain situé à l’arrière de l’Hôtel de Ville et qu’il est nécessaire de procéder l’achat de divers végétaux et biens;

2025-03-121

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise l’achat des végétaux et biens inscrits dans le dossier déposé dans le cadre du Programme FRR volet 4, à savoir :

Parc nourricier (végétaux)	8 500,00 \$
Sentier ludiques	18 500,00 \$
Modules et accessoire	22 500,00 \$

Gazebo	5 000,00 \$
Préparation terrain	16 080,00 \$
Main d’œuvre (230 h à 40 \$)	8 000,00 \$
Déduction à la source	1 229,82 \$
Taxe TVQ	7 040,36 \$
Taxe TPS	3 811,32 \$
Sous total (soustraire la portion de taxe remboursée)	(7 331,50) \$
Total du projet	83 330,00 \$

Qu'un rapport des achats et des travaux soit remis aux membres du conseil pour un suivi du projet.
ADOPTÉE

10.4 Autorisation pour clé d'accès à l'Hôtel de Ville (résolution)

Considérant la réception d’une demande de Madame Lynne Provençale, responsable de la bibliothèque municipale pour obtenir une clé électronique pour l’accès à l’Hôtel de Ville pour deux personnes bénévoles de la bibliothèque;

2025-03-122

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la remise d’une clé électronique pour l’accès à l’Hôtel de Ville à Mesdames Lyne Gilbert et Marine Kohler et Gilbert selon un horaire leur permettant d’avoir accès à l’Hôtel de Ville tous les jours de 8h00 à 20h00.
ADOPTÉE

10.5 Offre de cession des chaises empilables rouges et noirs dans la grande salle (résolution)

2025-03-123

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal offre de donner les chaises empilables avec accoudoir de couleur rouge et noir qui sont dans la salle communautaire de l’Hôtel de Ville.

Les chaises sont données telles quels au premier arrivé, premier servi et les personnes intéressées seront responsables d’en prendre possession sur les heures d’ouverture du bureau municipal.
Aucune réservation n’est acceptée et la ville n’est pas responsable de manœuvrer et du transport des chaises.
ADOPTÉE

10.6 Demande d'hébergement pour un groupe de marcheurs (résolution)

Considérant la demande reçue de Messieurs Roger Bouchard et André Grenier, d’organisateur de la marche « D’un sanctuaire à l’autre », qui se tiendra dans la semaine du 11 août 2025 et comme l’an dernier, désireraient pouvoir loger pour la nuit du vendredi 15 août dans votre belle salle située au-dessus de l’hôtel de ville pour une vingtaine de personnes.

Considérant que les responsables s’engagent à garder les lieux en bon état et de laisser la salle propre et bien rangée.

2025-03-124

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte que les marcheurs utilisent la salle du 2^e étage de l'Hôtel de Ville pour passer la nuit le 15 août 2025 et une personne mandatée par le conseil municipal viendra accueillir les marcheurs et la porte d'entrée principale sera déverrouillée électroniquement.

La décision du conseil municipal sera transmise à Monsieur André Grenier, Responsable des marches d'un Sanctuaire à l'autre.

ADOPTÉE

10.7 Mois de l'arbre et des forêts – Demande de plants d'arbres (résolution)

2025-03-125

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

La Ville de Scotstown procédera à la demande de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, édition 2025 et participera à la distribution de plants d'arbres au cours du mois de mai prochain en collaboration avec la Municipalité de Hampden si celle-ci souhaite participer.

Un Info-Scotstown sera distribué à toutes les résidences pour annoncer cet événement qui aura lieu au cours du mois de mai 2025 et sera publicisé sur le site web et la page Facebook de la ville.

ADOPTÉE

10.8 Ressource en loisirs – Conditions et responsabilités des dossiers prioritaires (résolution)

Considérant l'acceptation du projet d'embauche d'un agent en loisir dans le cadre du Programme FRR vitalisation en regroupement des Municipalités du Canton de Hampden, de Weedon et la Ville de Scotstown;

Considérant que la personne embauchée initialement reprend son poste au cours des prochaines semaines et qu'il est demandé à la municipalité d'établir ses attentes concernant les dossiers prioritaires à traiter et un suivi des travaux pour faciliter le retour au travail;

2025-03-126

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal priorise trois (3) dossiers prioritaires :

- . Dossier Municipalité amie des aînés (MADA) pour le suivi d'un plan d'action;
- . Camp de jour pour la planification et le soutien à la suite de la décision du conseil après réception du sondage;
- . Comité Loisirs Hampden-Scotstown pour un soutien dans leurs activités.

Que des directives d'encadrement du travail soient établies et remises aux membres du conseil pour acceptation et remises à l'employée pour

coordonner son retour au travail et copie à la Municipalité de Weedon étant l'employeur.

ADOPTÉE

11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

11.1 Grand Prix Cyclistes de Beauce – Autorisation de passage (résolution)

Entendu la réception le 4 mars 2025, une demande officielle du Tour de Beauce pour obtenir l'autorisation de passage pour les événements 2025 du Grand Prix Cyclistes de Beauce qui prévoient passer dans notre municipalité,

2025-03-127

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte la demande et autorise le passage sur son territoire lors de la compétition aura lieu du 11 au 15 juin 2025, pour la circulation sur les rues de Scotstown, lors de l'étape Lac-Mégantic/Mont Mégantic, vendredi le 13 juin 2025.

Qu'un nom d'une personne de la municipalité soit fourni pour aider à la sécurité du parcours. Les responsables de Tour de Beauce communiqueront avec cette personne pour déterminer les besoins en sécurité et organiser l'ensemble de l'activité lors de notre passage.

Le lien du parcours de l'étape Lac-Mégantic :
<https://ridewithgps.com/routes/45317561>

ADOPTÉE

11.5 Aucun sujet

11.6 Aucun sujet

11.7 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Madame Cathy Roy, Mairesse suppléante, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. Levée de la séance (résolution)

2025-03-128

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

La mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Cathy Roy, Mairesse suppléante

Monique Polard, Directrice générale